



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

---

**OBJET : MÉDIATHÈQUE**

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES IMPRESSIONS AUX PARTICULIERS  
Approbation

**N° 2021-76**

---

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance** : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

---

La médiathèque de Brignais applique une tarification des impressions aux particuliers fixée à 0,18 € la feuille A4 en noir et blanc à partir de la quatrième impression, c'est-à-dire après la remise de trois premières impressions gratuites.

En raison de la complexité de la gestion d'une trésorerie fine, il est proposé de modifier le montant de ce type de reproduction et de le porter de 0,18 € à 0,20 €.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 10 juin 2021.

Les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 75 – compte 7588 du budget principal de la commune – exercice 2021.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver la modification de la tarification des impressions aux particuliers faites à la médiathèque.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification de la tarification des impressions aux particuliers faites à la médiathèque, de 0,18 € à 0,20 €
- DIT que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 75 – compte 7588 du budget principal de la commune – exercice 2021

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Maire**

**Serge BERARD**



Page 2 sur 2